



Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 juin 2018

n° 069-18

Objet : *RS - Passation d'un avenant n° 7 au marché n° F15019 relatif au service de gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage et de 11 terrains familiaux dans l'agglomération de Chambéry*

- date de convocation le 08 juin 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quatorze juin à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leyssse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Alain Thieffent

Jean-Luc Berthalay

Daniel Grosjean

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -

Pierre Perez - Benoit Perrotton

Jean-Pierre Beguin

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Christophe Richel

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 9

Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Pierre Duprier - Dominique Pommat - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 juin 2018

délibération n° 069-18

objet **RS - Passation d'un avenant n° 7 au marché n° F15019 relatif au service de gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage et de 11 terrains familiaux dans l'agglomération de Chambéry**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que Chambéry métropole - Cœur des Bauges est compétente en matière d'accueil des gens du voyage.

Dans ce cadre, un marché a été conclu avec Saint-Nabor Services pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de La Boisse et de 11 terrains familiaux dans l'agglomération de Chambéry.

Compte tenu de la réouverture de l'aire d'accueil de la Boisse depuis le 14 mai 2018, un avenant a été approuvé par le Bureau du 3 mai 2018 afin de rétablir le montant de la prestation de gestion de cette dernière.

Par ailleurs, dans ce contexte, un bilan a été réalisé avec Saint-Nabor Services sur la réalisation du marché et la mise en place d'une nouvelle organisation en termes de moyens humains a été actée. Il a été décidé d'un commun accord de procéder à un réajustement à la baisse du marché, correspondant à 0,5 équivalent temps plein (ETP). Le coût moyen de 0,5 ETP est estimé à 18 857 € par an.

Cette baisse est applicable à compter de la date de réouverture de l'aire.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour la préparation, la passation, la signature l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché n° F15019 relatif au service de gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage et de terrains familiaux dans l'agglomération de Chambéry et ses avenants,

Vu le budget 2018,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 7 au marché n° F15019 relatif au service de gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage et de 11 terrains familiaux dans l'agglomération de Chambéry, actant la baisse de 0,5 ETP pour un montant estimatif de 18 857 € par an,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 069-18

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant n° 7 au marché n° F15019 relatif au service de gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage et de 11 terrains familiaux dans l'agglomération de Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 14 juin 2018

Annexe : avenant marché aire accueil GDV;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180614-lmc1H20977H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20977H1

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2018

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2018